



### Réponse à la sollicitation de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Maine-et-Loire

En préambule, je veux rappeler que je suis issue d'une famille très engagée et concernée dans l'artisanat et je me sens pleinement concernée par vos préoccupations. En tant que députée, je m'engage à vous consulter et à vous associer aux projets de loi qui concerneront votre secteur d'activités.

#### **1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne**

L'apprentissage dans l'artisanat est une réussite en matière de formation initiale et d'intégration professionnelle. Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez-vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

**Je suis favorable à ce qu'on conforte l'apprentissage dans l'artisanat comme dans tous les autres domaines. Je suis donc favorable au maintien de ces spécificités et surtout que des partenaires incontournables tels que vous soient pleinement associés à ces évolutions.**

#### **2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales**

L'artisanat repose sur une main d'oeuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires. Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

**Je suis effectivement favorable à la baisse des charges. Nous le savons, elles contraignent aujourd'hui trop les employeurs et peuvent freiner les embauches. C'est d'autant plus vrai pour les artisans. Aussi, je défends cette proposition d'Emmanuel MACRON.**

#### **3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique**

La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés. Elle doit être plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés. Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ? Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

**La VAE au même titre que la formation tout au long de la vie doit être facilitée. Aujourd'hui, et malgré des efforts de simplification, il reste encore des marges de progression très importantes pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir s'engager dans cette voie. Je suis également favorable à une reconnaissance accrue aux entreprises et aux salariés de ses entreprises qui s'impliquent dans l'accompagnement de ce parcours de qualification.**

#### **4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux**

Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

**La question des auto-entrepreneurs a créé des inégalités réelles dans un certain nombre de secteurs économiques, notamment avec l'artisanat. Ce régime avait été imaginé, à l'origine, pour faciliter le parcours des**

**entrepreneurs : c'est parfois le cas. Je suis favorable à ce qu'une évaluation réelle soit réalisée pour que l'équité soit rétablie, permettant toutefois de conserver un régime facilitant l'entrepreneuriat dans notre pays.**

#### **5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés**

Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

**Nous soutenons le principe de « à travail égal, salaire égal ». Au-delà de la directive qui va dans le bon sens, je souhaite que l'on aille encore plus loin dans la coopération européenne en matière de lutte contre les abus et fraudes au détachement.**

#### **6. Suspendre la taxation des bénéfices réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente**

Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux. Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ?

Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

**Députée, je vous proposerai de vous rencontrer pour que nous puissions échanger très précisément sur les conditions de réalisation de votre proposition et de ces conséquences. D'une manière générale, je suis favorable à toutes les mesures qui permettent de renforcer la compétitivité des entreprises, notamment permettant l'évolution des pratiques, la recherche-développement, la sécurité des parcours des salariés et des entrepreneurs.**

#### **7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise**

Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur ?

**Cette proposition me semble aller dans le bon sens, c'est pour cela que je soutiendrai également l'extension du système d'allocations chômage à tous les français, notamment pour les commerçants et les artisans.**

#### **8. Couverture sociale obligatoire et RSI**

Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

**On le sait, la protection sociale des indépendants n'est ni suffisamment lisible, ni suffisamment juste. Il faudra réfléchir à considérablement l'améliorer ou, comme le préconise Emmanuel MACRON, le supprimer.**

#### **9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut**

Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

**Oui, il me semble légitime de soutenir l'amélioration du statut du conjoint collaborateur.**

#### **10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales**

Les entreprises artisanales innent constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Êtes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

**Oui, comme je l'évoquais plus haut, je suis favorable à tout ce qui favorise le développement des entreprises et il est évident que la question des aides publiques doit pouvoir être réévaluée en ce sens.**

#### **11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages**

Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers. Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques. Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

**A l'heure des smart cities, il me semble effectivement indispensable d'accompagner le développement numérique des entreprises artisanales et des PME.**

#### **12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat**

L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

**Je crois, fortement, au dialogue social, à la construction collective. Les têtes de réseaux comme les vôtres sont indispensables à ce dialogue et je compte sur nos échanges dans les prochaines années pour être une députée utile !**